

METALLERIE MAIZIA SCI

La Faurie

46700 PUY L EVEQUE

SIRET : 50483704800025

N° TVA : FR07504837048

CMS 46

ZI LA PAGANIE

ROUTE DE VIRE

46700 PUY L'EVÊQUE

TAXE FONCIERE POUR 2024

* TOTAL HT = 985.83€

*TVA 20.00% = 197.17€

*TOTAL TTC = 1183€

Le 26/10/2024

METALLERIE MAIZIA SCI

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB243	PROPRIETAIRE	SCI METALLERIE MAIZIA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	43,23 %	%	1,55 %	0,249 %	13,60 %	0,133 %	
	Taux 2024	43,23 %	%	1,55 %	0,24 %	13,60 %	0,117 %	
	Adresse	5783F LAPAGANIE						
	Base	3110		3094	3094	3066	3094	
	Cotisation	1344		48	7	417	4	
	Cotisation lissée	1396		48	7	431	4	1886
	Adresse	6270F LAPAGANIE						
	Base	1909		1900	1900	1885	1900	
	Cotisation	825		29	5	256	2	
	Cotisation lissée	877		29	5	270	2	1183
	Cotisation 2023	1412		48	8	435	4	
	Cotisation 2024	2273		77	12	701	6	3069
	Variation	+60,98 %	%	+60,42 %	+50,00 %	+61,15 %	+50,00 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	175,02 %	%	12,19%	134,00%	0,912%	32,70%	0,972%	
	Taux 2024	175,02 %	%	12,19%	134,00%	0,832%	33,30%	0,861%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	6		6			8	6	
	Cotisation 2023	11		1			2		
	Cotisation 2024	11		1			3	0	15
	Variation	0 %	%	0%	%	%	+50,00 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 341455 €.

Pour plus d'informations, consultez la notice.

Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.

Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 504837048 .

Il est rappelé qu'un lissage de - 66 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.

Références administratives : 460 01 111 037 231 231 G A

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	127
Dégrevement Habitation principale	
Dégrevement JA État	
Dégrevement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	3211

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB243	PROPRIETAIRE	SCI METALLERIE MAIZIA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	43,23 %	%	1,55 %	0,249 %	13,60 %	0,133 %	
	Taux 2024	43,23 %	%	1,55 %	0,24 %	13,60 %	0,117 %	
	Adresse	5783F LAPAGANIE						
	Base	3110		3094	3094	3066	3094	
	Cotisation	1344		48	7	417	4	
	Cotisation lissée	1396		48	7	431	4	1886
	Adresse	6270F LAPAGANIE						
	Base	1909		1900	1900	1885	1900	
	Cotisation	825		29	5	256	2	
	Cotisation lissée	877		29	5	270	2	1183
	Cotisation 2023	1412		48	8	435	4	
	Cotisation 2024	2273		77	12	701	6	3069
	Variation	+60,98 %	%	+60,42 %	+50,00 %	+61,15 %	+50,00 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	175,02 %	%	12,19%	134,00%	0,912%	32,70%	0,972%	
	Taux 2024	175,02 %	%	12,19%	134,00%	0,832%	33,30%	0,861%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	6		6			8	6	
	Cotisation 2023	11		1			2		
	Cotisation 2024	11		1			3	0	15
	Variation	0 %	%	0%	%	%	+50,00 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 341455 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 504837048. Il est rappelé qu'un lissage de - 66 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		127
					Dégrevement Habitation principale		
					Dégrevement JA État		
					Dégrevement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 037 231 231 G A					Montant de votre impôt		3211

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.